

# Résumé de l'intervention d'Alain Dorison

## L'Éthique et la Finance

Conférence du 26 septembre 2018

### 1 - Rappel des définitions

En se fondant sur une étude de Marc-Alain Descamps (université de Paris V), il est rappelé qu'au sens classique **l'éthique est la science de la morale** qui trouve ses origines dans les morales religieuses (Spinoza). Plus tard, une conception moderne est apparue dans laquelle l'éthique s'affranchit des contraintes de la morale religieuse et de ses interdits et la fait reposer sur une prise de décision individuelle, spontanée et libre (Bergson).

On parle parfois d'éthique « marchande » qui règle les rapports entre les partenaires (clients, fournisseurs...) et qui est fondée notamment sur des valeurs comme l'honnêteté, le respect de la parole donnée ainsi que sur la qualité des produits et services fournis...

**La déontologie peut être définie comme un ensemble de règles de pratique professionnelle** qui sont proposées par des responsables d'une profession et peuvent être initiées par la puissance publique lorsqu'elle a délégué une partie de ses pouvoirs à un ordre professionnel comme l'Ordre des Médecins ou l'Ordre des Experts-Comptables qui est, depuis sa création en 1945, sous la tutelle du Ministère des Finances.

### 2 - Les dysfonctionnements de l'économie et les crises financières

Les causes sont de diverses natures parmi lesquelles :

- l'environnement : les grandes catastrophes naturelles qui sont génératrices de disettes ou de famines ;
- l'insécurité : les guerres qui bouleversent le fonctionnement de la société ;
- la mauvaise gestion : inadaptation des offres et des demandes, exploitation débridée des ressources naturelles, politiques monétaires inadaptées (banqueroute de Law, assignats...) endettement massif, politiques budgétaires imprudentes... ;
- les crises politiques ;
- le manque d'éthique au sens large, dans ses déclinaisons en termes de déontologie et de gouvernance : culte de l'individualisme, cupidité effrénée, manque d'indépendance de certains analystes financiers, d'auditeurs, d'agences de notation, oubli de l'intérêt général au profit du seul intérêt individuel.

### 3 - Les conséquences dans la sphère financière

Quelques exemples significatifs permettent d'illustrer cette présentation.

#### 3.1 *Des manipulations fiscales et comptables :*

- des paradis fiscaux qui conduisent à une évasion fiscale portant sur des montants considérables qui pénalisent à l'évidence les états concernés et leurs concitoyens ;

- des manipulations comptables en utilisant par exemple des « véhicules ad-hoc » (special purpose entities) pour débarrasser fictivement les bilans de créances compromises ou de dettes ou pour utiliser des « montages déconsolidants, » alors qu'en réalité ces « véhicules » ont été créés et utilisés uniquement à des fins trompeuses (cas ENRON par exemple), ce qui peut conduire à la ruine d'entreprises, d'actionnaires et d'autres parties prenantes (« stake-holders » comme les salariés et les fournisseurs...).

En 1992 déjà un « chief analyst » reconnu, Terry SMITH, avait rédigé un ouvrage intitulé « Accounting for growth » dans lequel il fustigeait la « creative accounting » de diverses entreprises qu'il nommait explicitement.

### *3.2 Des techniques et procédures financières contestables, génératrices de risques, voire frauduleuses :*

- l'octroi de crédits sans discernement entraînant un surendettement et un « mal endettement »  
Un cas caricatural est celui des subprimes aux Etats-Unis, mais plus largement le démarchage de populations fragiles, notamment par la distribution de cartes de crédit de manière inconsidérée, traduit un dysfonctionnement évident.

- le recours à un endettement forcené pour bénéficier d'effets de levier qui, dans une conjoncture défavorable, se transforment en « effets de massue » ou utilisation d'emprunts « toxiques » comme l'ont pratiquée diverses collectivités en France.

- les prises de participation de complaisance en dehors de l'intérêt social pour « aider des amis ».

- l'utilisation d'options croisées qui reviennent en boomerang chez les initiateurs.

- les politiques de rémunération (primes, « parachutes dorés », voire stock-options...) portant sur des montants totalement déconnectés des fondamentaux de l'entreprises et pouvant conduire des dirigeants à agir de manière insincère sur les résultats à afficher ;

- les fraudes pures et simples : affaires Maxwell, Madoff, Parmalat...

### *3.3 Des modes de gouvernance insatisfaisants :*

- une culture d'entreprise laxiste, laissant se développer des pratiques douteuses ;

- l'autocratie de certains dirigeants s'enfermant dans la certitude de leur infaillibilité ;

- l'inaction ou la passivité de certains conseils d'administration...

### *3.4 Des contrôles déficients :*

Les grands scandales financiers ont trop souvent mis en lumière une insuffisance dans les procédures de contrôle interne mais également dans le contrôle externe des auditeurs sur les états financiers, voire celui des autorités publiques de tutelle.

Cette critique concerne également des analystes financiers et des agences de notation qui ont pu fournir des informations sur la base d'éléments comportant des anomalies significatives qu'un examen plus attentif aurait dû détecter.

## 4 - Les solutions

### *4.1 Au niveau individuel : (individu et entreprise) :*

- par des comportements respectueux de la législation : ne pas utiliser le travail au noir, s'acquitter honnêtement de ses impôts...

- par la pertinence et le suivi de ses décisions (maîtrise de sa capacité d'endettement, élaboration de budgets ...) ;

- par le recours aux conseils des sachants (banquiers, notaires, experts-comptables pour les entreprises...);
- par une pratique « citoyenne » : ne pas acquérir des produits issus d'entreprises utilisant de la main d'œuvre infantile ou en infraction fréquente avec la législation ;
- par l'utilisation du « commerce équitable » qui est souvent défini comme « un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial tout en contribuant au développement durable ».

#### 4.2 Au niveau collectif :

Au-delà des règles générales de droit civil, du droit des sociétés, du droit fiscal, du droit du travail... les textes de régulation dans le domaine financier : droit cambiaire, droit boursier, normes comptables, règles prudentielles, règles d'information du public sur les produits financiers proposés, création de fonctions de médiateurs...) contribuent largement à un meilleur fonctionnement de l'économie.

Les derniers textes récents 2016 et 2017 en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales (RSE) créent une dynamique destinée à élargir les dispositions applicables aux entreprises d'une certaine taille : **déclaration de performance extra-financière** dans le rapport de gestion, élaboration d'un plan de vigilance dont la mise en œuvre doit être décrite dans le rapport de gestion, loi « Sapin 2 » qui oblige les entreprises importantes à mettre en place **des procédures de prévention contre la corruption et le trafic d'influence...**

En outre le concept **d'Investissement Socialement Responsable (ISR)** conduit les investisseurs à édicter des chartes qui privilégient les valeurs que sont l'existence d'un état de droit et le respect des droits de l'Homme, le progrès social, la démocratie sociale, l'environnement, la bonne gouvernance et la transparence.

A titre d'exemple, dans sa charte ISR, l'Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) indique notamment que « Le Conseil d'administration considère en effet que les placements effectués sous le seul critère du rendement financier maximum ignorent les conséquences sociales, économiques et environnementales... ». Ainsi, en matière de gouvernance, cette charte précise que 4 principes doivent être respectés :

- la bonne gouvernance : équilibre des pouvoirs, efficacité des organes délibérants et des mécanismes de contrôle, mode d'élaboration des rémunérations des dirigeants ;
- la transparence et la responsabilité en matière fiscale ;
- la lutte contre la corruption et la responsabilité en matière de lobbying ;
- la protection et le respect des droits du client (prévention des politiques anti-concurrentielles, sécurité, protection contractuelle et information du client...).

Il importe par ailleurs de développer des codes de déontologie dans les différents secteurs concernés de l'Economie en instituant une fonction de déontologie quand besoin est (comme l'ont mise en œuvre des établissements bancaires)

Il apparaît également souhaitable d'introduire dans l'enseignement de l'instruction civique dans les collèges et les lycées ces aspects d'éthique.

Il faut enfin développer des sanctions lourdes et appropriées dans les cas graves de fraude ou de dissimulation, notamment dans le cas de présentation d'éléments financiers manifestement et significativement « maquillés », applicables tant aux « producteurs de comptes », qu'aux auditeurs, voire aux analystes financiers et aux agences de notation...

**Conclusion :**

**Il faut combattre cette idée absurde qui est d'opposer la Finance et la Morale.**

La Finance ne peut être pleinement opérationnelle et utile que si elle est encadrée par des règles et des pratiques adaptées et mises en œuvre par des acteurs responsables et moralement irréprochables. Des progrès considérables ont été effectués depuis des décennies. Il faut persévérer. Nous sommes tous concernés.

Merci pour votre écoute attentive.

---